

COMMUNE DE FREHEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 21 mai 2026****Date de convocation** : 15 mai 2026**Date d'affichage** : 15 mai 2026**Nombre de Conseillers en exercice** : 19**Nombre de Conseillers présents** : 16**Nombre de Conseillers votants** : 19

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt et un mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de M Didier CHOLET, Maire.

Etaients présents : M CHOLET, Mme CHATELLIER, M BULTEZ, Mme LEGEMBLE, M HILLION, Mme MIGNAN-NABUCET, M SERRANDOUR, Mme COQUELIN, M LE BOURDONNEC, Mmes DURAND, AMIOT, M GREBERT, Mmes BEAUVALLLET, ROSSELOT, M RAULT Jean-Pierre, Mme MEHOUS formant la majorité des membres en exercice.

Etaients absents excusés : M BLONDEL pouvoir à M CHOLET, Mme PELLAN pouvoir à Mme DURAND, M RAULT Rémy pouvoir à Mme ROSSELOT

Etaients absents :

Mme MIGNAN-NABUCET est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : M BULTEZ

DELIBERATION N°2026-2-038 : Proposition des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

M BULTEZ expose à l'assemblée que suite aux élections municipales, la CCID de la commune doit être renouvelée.

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code général des impôts (CGI), cette commission est composée

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650,

Considérant la liste des 24 propositions de personnes susceptibles de devenir commissaires,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ARRETE la liste des 24 propositions pour la CCID comme suit :

	Civilité	Nom	Prénom
1	Monsieur	BULTEZ	Laurent
2	Monsieur	FAUDIERE	Patrice
3	Monsieur	BERNARD	Claude
4	Monsieur	LEGEMBLE	François
5	Monsieur	LE MOULEC	Patrick
6	Monsieur	LE BOURDONNEC	Philippe

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 022-212201792-20260521-2026_2_038-DE

7	Monsieur	DURAND	Claude
8	Monsieur	BUCHON	Daniel
9	Madame	CALDERINI	Chantal
10	Monsieur	DHELIN	Vincent
11	Monsieur	LE TOHIC	Dany
12	Monsieur	LE GRAND	Xavier
13	Madame	CHATELLIER	Nicole
14	Madame	MAIGNAN-NABUCET	Mélanie
15	Madame	DURAND	Sandrine
16	Madame	COQUELIN	Ghislaine
17	Madame	COLLIN	Eliane
18	Madame	DIONNET	Eliane
19	Madame	LEVEQUE	Anita
20	Madame	PELLAN	Frédérique
21	Monsieur	HILLION	Pierre
22	Madame	COUPE	Isabelle
23	Madame	ROSSELOT	Nathalie
24	Monsieur	GIRAULT	Pascal

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



Le Maire,

Didier CHOLET

Le Secrétaire,

Mélanie MAIGNAN-NABUCET

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Briec le 22 mai 2026



Le Maire,

Didier CHOLET